



# Questions et réponses

Année scolaire 2018-2019

## L'iPad au Collège de l'Assomption

Ce document présente les questions les plus courantes concernant l'iPad.



# Table des matières

<b>1. Questions relatives à l'achat d'un iPad :</b>	<b>2</b>
Si l'achat est fait avec le Collège, quel modèle d'iPad mon enfant aura-t-il?	2
Dois-je payer la totalité du coût de la tablette dès la remise de celle-ci?	2
Si le Collège de l'Assomption n'a pas reçu le bon de commande avant le 11 mai 2018, est-ce que je pourrai faire l'achat plus tard?	2
Est-ce que mon enfant peut utiliser son iPad personnel?	2
L'iPad mini peut-il être utilisé?	3
Mon enfant pourra-t-il apporter son ordinateur portable Apple ou Windows au lieu de la tablette?	3
Est-ce que l'achat d'un ordinateur Apple ou Windows est nécessaire?	3
De quelle manière les nouvelles générations de l'iPad seront-elles régies?	3
Est-ce que l'usage de la tablette répondra aux besoins pour une durée de cinq ans après l'achat?	3
Quel étui mon enfant doit-il avoir?	4
L'achat d'un stylet sera-t-il nécessaire?	4
<b>2. Questions relatives aux bris, vol et garantie :</b>	<b>5</b>
Que faire lors d'un bris sur l'iPad?	5
Lors d'un bris ou d'un vol de l'iPad de mon enfant, celui-ci sera-t-il remplacé temporairement?	5
S'il y avait vol ou bris d'appareil, qu'arrive-t-il aux licences des manuels numériques ainsi qu'aux applications déjà achetées?	5
Après les deux ans de protection d'AppleCare+, qu'arrive-t-il?	5
Si je possède déjà la protection AppleCare+, peut-on acheter seulement l'iPad?	5
<b>3. Questions relatives à la remise de l'identification d'Apple ID ainsi qu'au contenu de l'iPad :</b>	<b>6</b>
À quelle date mon enfant obtiendra-t-il son iPad?	6
Est-ce possible d'obtenir mon iPad avant la date de remise?	6
De quelle manière me seront livrés les ouvrages numériques?	6
Y a-t-il encore des fournitures scolaires?	6
Quel type d'agenda sera utilisé?	6
Est-ce qu'il y a une liste d'applications déjà prédéterminée?	7
Est-ce qu'un élève pourra utiliser l'identifiant Apple d'un de ses parents?	7
Si un élève a déjà un identifiant Apple, est-ce qu'il peut le conserver?	7
Est-ce que mon enfant pourra installer d'autres applications?	7
<b>4. Questions sur l'utilisation, le support et la gestion de l'iPad :</b>	<b>8</b>
De quelle manière sera faite la sauvegarde des travaux en cours et est-ce qu'il y aura un système de sauvegarde sur le réseau du Collège?	8
Quelle est la durée d'autonomie d'une batterie?	8
Si la batterie de la tablette n'a plus de charge, est-ce que l'élève aura la possibilité de la recharger?	8
Si mon enfant oublie son iPad à la maison, est-ce qu'il y aura un prêt d'appareil systématique?	8
Est-ce une nécessité d'avoir le réseau sans fil à la maison?	8
Les médias sociaux sont-ils accessibles au Collège?	9
Quelles mesures concrètes seront prises pour éviter que mon enfant navigue pendant les cours ou télécharge du matériel non convenable?	9
<b>5. Information générale :</b>	<b>10</b>
<b>6. Politique d'utilisation de la tablette électronique :</b>	<b>11</b>

## **1. Questions relatives à l'achat d'un iPad :**

### **Si l'achat est fait avec le Collège, quel modèle d'iPad mon enfant aura-t-il?**

Le modèle obligatoire pour l'élève est un **iPad de 128 Go** ([nouveau modèle 2018, 6<sup>e</sup> génération, sans l'option cellulaire](#)), un sac de transport Targus, un étui de protection ainsi qu'une protection AppleCare+ (comprenant la prise en charge d'un maximum de deux réparations requises en raison de dommages accidentels).

### **Dois-je payer la totalité du coût de la tablette dès la remise de celle-ci?**

**NON. Le Collège vous propose les modalités de paiement\* suivantes :**

1. Un seul versement à la remise de l'ensemble choisi.
2. Plusieurs versements, au cours de l'année scolaire 2018-2019, effectués en même temps que les versements des droits de scolarité (uniquement pour les élèves se procurant l'iPad avec le Collège).

Le montant total des versements correspondra au total à payer.

3. Trois versements au début de chaque année scolaire, les 1<sup>ers</sup> septembre 2018, 2019 et 2020 **(uniquement pour les élèves se procurant l'iPad avec le Collège).**

Le montant total des versements correspondra au total à payer.

**\* Le Collège exigera un intérêt annuel de 12.5 % sur le solde de tout montant dû après 30 jours.**

Le Collège de l'Assomption n'est que l'intermédiaire. Le parent est le propriétaire de l'iPad.

### **Si le Collège de l'Assomption n'a pas reçu le bon de commande avant le 11 mai 2018, est-ce que je pourrai faire l'achat plus tard?**

**NON.** La commande des tablettes doit être transmise chez Apple en juin 2018. Au-delà du 19 mai, **les parents qui n'auront pas rempli leur bon de commande devront se procurer l'iPad en respectant nos exigences.** Dans ce cas, vous ne pourrez pas bénéficier du rabais éducatif.

### **Est-ce que mon enfant peut utiliser son iPad personnel?**

**OUI.** Vous devez alors choisir l'option « Aucun, j'ai déjà un iPad » du bon de commande en ligne. L'élève possédant déjà un iPad version Air et plus pourra l'utiliser. Nous ne pouvons garantir que l'élève fera les cinq années de ses études secondaires avec un iPad version Air 2 et Air. Il est possible que l'élève doive changer son iPad pendant cette période. L'iPad Pro est également accepté.

L'iPad devra obligatoirement être réinitialisé à son état d'origine avant le début de l'année scolaire.

Voici la procédure à suivre pour supprimer tous les réglages et les données de votre appareil : <http://monurl.ca/reinitialiser>

Votre enfant devra apporter son iPad au service informatique, local C-219, avant le début de l'année scolaire. Les techniciens vous accueilleront, entre le 6 août et le 17 août 2018 de 8 h 30 à 16 h, afin de valider l'iPad et de vérifier les accès appropriés. Le service informatique sera également ouvert les jeudis 9 et 16 août 2018 jusqu'à 18 h.

**IMPORTANT – Un parent ainsi que l'élève doivent être présents lors de la configuration, [vous devez réserver votre place en cliquant ci.](#)**

**De plus, l'achat du sac de transport, de l'étui ainsi que des applications est obligatoire.** Aucune autre forme de support électronique ne sera acceptée. Aucune tablette déverrouillée (faire un « jailbreak ») ne sera acceptée.

### **L'iPad mini peut-il être utilisé?**

**NON.** L'iPad mini est trop petit pour permettre à l'élève d'accomplir toutes les tâches qui seront demandées par ses enseignants. La dimension de l'écran étant un facteur important lors de la production du travail demandé, la tablette iPad (pleine grandeur) demeure le meilleur choix.

### **Mon enfant pourra-t-il apporter son ordinateur portable Apple ou Windows au lieu de la tablette?**

**NON.** Plusieurs applications nécessaires aux matières de votre enfant fonctionnent seulement avec l'iPad.

### **Est-ce que l'achat d'un ordinateur Apple ou Windows est nécessaire?**

**NON.** Seul l'iPad est nécessaire.

### **De quelle manière les nouvelles générations de l'iPad seront-elles régies?**

Lors de l'achat annuel de l'iPad pour le futur élève de la 1<sup>re</sup> secondaire, le Collège choisira toujours l'iPad de la plus récente génération.

### **Est-ce que l'usage de la tablette répondra aux besoins pour une durée de cinq ans après l'achat?**

Une tablette nouvelle génération achetée cette année (**modèle 2018**) devrait répondre aux besoins pédagogiques du Collège pour au moins trois ans. Après discussion avec Apple, nous croyons que l'élève pourra travailler avec sa tablette durant ses cinq années du secondaire. Par contre, il est probable que d'éventuelles fonctionnalités et/ou mises à jour ne fonctionnent pas sur son iPad.

Pour l'élève de la 1<sup>re</sup> secondaire possédant un iPad d'une génération antérieure, nous ne pouvons pas garantir que l'iPad répondra aux besoins pour les cinq années de ses études secondaires. Il est possible que l'élève doive changer son iPad pendant cette période.

### Quel étui mon enfant doit-il avoir?

Le modèle d'étui est STM DUX, celui-ci protège l'iPad au moyen d'une fermeture magnétique pratique et les coins renforcés robustes assurent une protection en cas de chute accidentelle. Conçu avec la collaboration d'enseignants et de professionnels des TI (technologies de l'information), il peut résister aux rigueurs d'une salle de classe ou d'un milieu de travail.



### Sac de transport

L'achat du sac de transport pour iPad - 13" - **Groove** est obligatoire. Le sac et l'étui seront remis au même moment que l'iPad.

**Le sac de transport pour la protection de l'iPad doit être utilisé en tout temps par l'élève. Ce dernier est donc obligatoire pour tous les élèves du Collège.**

Photos du sac de transport :



### L'achat d'un stylet sera-t-il nécessaire?

**NON.** Le choix est à la discrétion du parent, certains modèles seront disponibles à la COOP du Collège.

## **2. Questions relatives aux bris, vol et garantie :**

### **Que faire lors d'un bris sur l'iPad?**

La protection AppleCare+ est valide pour deux ans. Votre enfant devra apporter son iPad au service informatique, local C-219. Le Collège fournira alors un iPad de rechange le temps que la réparation de l'iPad soit terminée. Dans le cas où l'iPad doit être remplacé, la protection AppleCare exige au parent des frais de 56.34 \$ (taxes incluses).

### **Lors d'un bris ou d'un vol de l'iPad de mon enfant, celui-ci sera-t-il remplacé temporairement?**

**OUI.** Le service informatique possède une réserve d'iPad afin de dépanner l'élève qui en aura besoin pour une durée déterminée, et ce, suite à un bris ou un vol.

### **S'il y avait vol ou bris d'appareil, qu'arrive-t-il aux licences des manuels numériques ainsi qu'aux applications déjà achetées?**

Les ouvrages numériques ainsi que les applications sont téléchargés sur la tablette. Tout le contenu de la tablette (applications, livres numériques) se retrouve sur iTunes. Puisque chaque élève possède son compte personnel, le contenu de son compte est transféré sur le nouvel appareil lorsqu'un remplacement de la tablette est nécessaire. Il est toutefois très important que la sauvegarde sur iCloud soit activée sur l'iPad de l'élève.

### **Après les deux ans de protection d'AppleCare+, qu'arrive-t-il?**

On ne peut pas acheter de garantie prolongée. Si l'élève a un problème avec son iPad, celui-ci doit le rapporter au service informatique (local C-219) qui évaluera, au cas par cas, les coûts de réparation et/ou remplacement de l'appareil avec Apple. Certaines compagnies d'assurance habitation offrent la protection des appareils électroniques, vérifiez auprès de votre assureur.

### **Si je possède déjà la protection AppleCare+, peut-on acheter seulement l'iPad?**

**NON.** La garantie est associée à un seul appareil.

### **3. Questions relatives à la remise de l'identification d'Apple ID ainsi qu'au contenu de l'iPad :**

#### **À quelle date mon enfant obtiendra-t-il son iPad?**

La remise de l'iPad, de l'étui et du sac de transport ainsi que la configuration de base de l'iPad pour les étudiants de la 1<sup>re</sup> secondaire se feront du 6 au 17 août 2018 de 8 h 30 à 16 h au service informatique, local C-219. Le service informatique sera également ouvert les jeudis 9 et 16 août 2018 jusqu'à 18 h. [Pour prendre possession de l'iPad ou pour configurer votre iPad, vous devrez prendre un rendez-vous en cliquant ici.](#)

**IMPORTANT – Un parent ainsi que l'élève doivent être présents lors de la remise.**

#### **Est-ce possible d'obtenir mon iPad avant la date de remise?**

**NON.** Les tablettes seront reçues au Collège seulement quelques jours avant la remise officielle.

#### **De quelle manière me seront livrés les ouvrages numériques?**

Chaque élève recevra, à la fin de l'été, une liste des manuels scolaires numériques requis pour son année scolaire. Nous vous expliquerons la procédure à suivre en temps opportun.

#### **Y a-t-il encore des fournitures scolaires?**

**OUI.** Plusieurs applications permettent la prise de notes. Évidemment, une adaptation progressive des élèves et des enseignants est nécessaire. Les examens, en format papier, seront encore utilisés. Cependant, avec ce virage numérique, l'évolution de nos méthodes sera encouragée.

#### **Quel type d'agenda sera utilisé?**

Pour une quatrième année consécutive, tous les élèves du Collège utiliseront l'agenda électronique [Studyo](#). Celui-ci est un agenda qui se distingue particulièrement lorsque les enseignants publient d'un seul clic des tâches, projets et dates d'évaluation directement dans l'agenda de leurs élèves. Le tout peut même s'accompagner de notes, photos et liens vers des ressources pertinentes. Les parents ont accès au contenu de l'agenda de leur enfant en tout temps à partir d'un appareil mobile ou d'un ordinateur.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez les sites suivants :

- [Site web de Studyo](#)
- [Tutoriels](#)
- [Documentation et foire aux questions](#)

### **Est-ce qu'il y a une liste d'applications déjà prédéterminée?**

La liste détaillée sera fournie à la rentrée scolaire. Nous voulons contrôler ces achats au même titre que pour les manuels et fournitures scolaires. Afin d'éviter des dépenses supplémentaires aux parents en cours d'année, les demandes d'achat d'applications par les enseignants devront être approuvées par la direction des services éducatifs.

Cinq applications de base seront obligatoires et installées sur la tablette par le service informatique, elles seront donc achetées par le Collège. L'achat en lot nous permet de sauver 50 % du prix de la majorité des applications.

Les applications gratuites, déjà choisies par le Collège, seront également installées automatiquement sur l'iPad de l'élève lors de la remise de celui-ci.

### **Est-ce qu'un élève pourra utiliser l'identifiant Apple d'un de ses parents?**

**NON.** L'élève devra utiliser un identifiant Apple fourni par le Collège et en retenir le mot de passe. Cet identifiant sera lié à son adresse courriel du Collège (exemple : 186@etu.classomption.qc.ca). La création de l'identifiant Apple sera faite par le service informatique.

### **Si un élève a déjà un identifiant Apple, est-ce qu'il peut le conserver?**

**OUI.** L'identifiant Apple peut être conservé si l'élève possède déjà son iPad. Si l'achat de l'iPad est fait au Collège et l'élève désire utiliser son propre identifiant Apple, le parent devra communiquer avec le [service informatique](#) avant le 22 juillet 2018 afin de fournir les informations de l'identifiant Apple.

### **IMPORTANT**

Il n'est pas recommandé d'associer une carte de crédit à l'identifiant Apple d'un élève. Tous les achats d'applications, qui serviront à l'élève, seront faits par le Collège de l'Assomption. Pour les achats de romans numériques ainsi que certaines applications, le parent aura préalablement acheté une carte iTunes pour son enfant.

### **Est-ce que mon enfant pourra installer d'autres applications?**

**NON.** L'accès au Apple Store est désactivé aux étudiants de la 1<sup>re</sup> secondaire. Seulement les applications autorisées par le Collège sont installées.



#### **4. Questions sur l'utilisation, le support et la gestion de l'iPad :**

**De quelle manière sera faite la sauvegarde des travaux en cours et est-ce qu'il y aura un système de sauvegarde sur le réseau du Collège?**

La sauvegarde des travaux sera possible. Les travaux faits par l'élève sur l'iPad peuvent être sauvegardés dans l'espace iCloud Drive, Sharepoint, OneDrive et Google Drive de l'élève ainsi que dans leur répertoire personnel du Collège avec webdav. Il est possible d'effectuer ces sauvegardes lorsqu'un élève est à l'intérieur ou à l'extérieur du Collège. Une fois qu'iCloud est configuré, une sauvegarde de celui-ci se fait automatiquement à chaque recharge de l'iPad, à condition que celui-ci soit lié à un réseau sans fil et que le contenu de la sauvegarde est inférieur à 5 Go. Les photos et vidéos sont sauvegardées dans l'espace Google Photos de l'élève.

**Quelle est la durée d'autonomie d'une batterie?**

La batterie de la tablette iPad offre une autonomie de plus de huit heures, ce qui est suffisant pour l'usage scolaire et ne requiert aucune borne de chargement. **L'élève devra donc s'assurer de recharger la batterie tous les soirs.**

**Si la batterie de la tablette n'a plus de charge, est-ce que l'élève aura la possibilité de la recharger?**

**NON. L'élève aura la responsabilité de recharger la batterie de sa tablette le soir.** Comme pour tout le matériel didactique, le chargement de la batterie fait partie des obligations de l'élève.

**Si mon enfant oublie son iPad à la maison, est-ce qu'il y aura un prêt d'appareil systématique?**

**NON. L'élève aura la responsabilité de s'assurer d'avoir quotidiennement sa tablette en classe.**

**Est-ce une nécessité d'avoir le réseau sans fil à la maison?**

Il est préférable d'avoir une connexion internet sans fil à la maison, car cela facilite énormément l'utilisation de l'iPad. Entre autres, il est utile pour obtenir l'accès aux données de l'élève qui sont stockées sur les serveurs du Collège, le téléchargement et la mise à jour des applications. De plus, l'élève a accès aux courriers, à l'espace Sharepoint, iCloud Drive, OneDrive, Google Drive ainsi qu'à Classroom (pour la remise des travaux).

## **Les médias sociaux sont-ils accessibles au Collège?**

**NON.** Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) sont inaccessibles pour les élèves. À travers toute cette aventure, l'une des préoccupations majeures de la direction, des enseignants et probablement des parents est liée à des utilisations inappropriées de l'iPad au Collège. Le [code de vie des élèves](#), entre autres, sert à guider les élèves et le personnel enseignant sur ce qui sera toléré ou pas. Soyez assurés que cet aspect est considéré par l'ensemble des intervenants du Collège et que des mesures sont prises pour que l'usage de la tablette reste pédagogique et adéquat.

Toutefois, si votre enfant possède un cellulaire lui donnant accès à des données internet, il y aura accès. Il est important de [vous rapporter au code de vie concernant l'utilisation du cellulaire à l'école](#).

## **Quelles mesures concrètes seront prises pour éviter que mon enfant navigue pendant les cours ou télécharge du matériel non convenable?**

L'iPad de l'élève est connecté au réseau sans fil du Collège ainsi qu'au serveur de gestion de l'iPad. Le service informatique aura automatiquement une trace des activités sur le réseau et pourra donc identifier les utilisateurs. Des mesures afin de bloquer le contenu illicite ont déjà été mises en place par le service informatique, pare-feu, serveur de gestion de l'iPad, etc.

D'autre part, les enseignants demeurent responsables de la conduite des activités pédagogiques durant les heures de classe et les autres éducateurs assurent une présence et un accompagnement durant les périodes hors classe. Selon les gestes possibles posés par l'élève, les sanctions appliquées seront celles du [code de vie des élèves](#). Avec l'application Apple « En classe », les enseignants ont accès à l'écran de l'iPad de tous les élèves de leur classe, ils peuvent ainsi surveiller l'activité de chacun des élèves en temps réel, verrouiller les écrans sur une seule application, afficher l'écran d'un élève, partager des documents, etc.

## **5. Information générale :**

Depuis le début de l'année scolaire 2012-2013, tout le personnel enseignant dispose d'un iPad. Tous nos enseignants et membres de la direction ont suivi plusieurs formations pour l'iPad.

Tous les enseignants ont un ordinateur portable et un iPad.

Deux techniciens en informatique ainsi que la personne responsable du multimédia sont disponibles afin d'encadrer et d'aider les élèves utilisant l'iPad.

L'équipe d'enseignants de première secondaire travaille à la préparation et l'implantation de l'iPad en classe. Elle offrira, en début d'année (automne 2018), des formations aux élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire. [Nouvelles, tutoriels de formation sur différentes applications et foire aux questions sont disponibles sur le site web du Collège.](#)

Tout au long de leur secondaire, les élèves recevront des formations de citoyenneté numérique offertes par différents intervenants.

Site web du Collège de l'Assomption : dépannage lié à l'iPad

<http://classomption.qc.ca/admission/un-ipad-par-eleve/depannage-lie-au-ipad/>

Site web du Collège de l'Assomption : iPad - Informations et aide aux parents

<http://classomption.qc.ca/admission/un-ipad-par-eleve/informations-et-aide-aux-parents/>

Le service informatique du Collège, qui se compose de deux techniciens, est également à la disposition des élèves en tout temps.

Tous nos locaux sont équipés d'un projecteur, d'un point d'accès sans fil, des haut-parleurs muraux « haute qualité », d'un téléphone ainsi qu'un Apple TV permettant la diffusion de contenu numérique.

Tous les bâtiments et les terrains du Collège sont couverts par le réseau sans fil. L'internet est donc accessible par le réseau sans fil avec une bande passante de 300 Mb assurant rapidité et accessibilité à tous les usagers.

Plus de 400 ordinateurs Windows 7 et Windows 10 sont disponibles aux élèves.

Neuf (9) ordinateurs Apple iMac ainsi que 36 ordinateurs Windows 10 avec des écrans tactiles sont disponibles au centre multimédia pour les élèves.

Vingt (20) ordinateurs MacMini sont disponibles aux élèves.

En cas de panne électrique, 100 % des serveurs et 90 % du réseau sans fil restent fonctionnels pour les élèves.

Certaines restrictions quant à l'utilisation de l'iPad sont en place, un serveur de gestion des « iPad » des élèves est utilisé (MDM).

Le contenu web inapproprié aux mineurs est bloqué par le Collège.

## **6. Politique d'utilisation de la tablette électronique**

Le Collège de l'Assomption, étant soucieux de fournir à ses élèves des conditions d'apprentissage optimales afin de les former adéquatement pour le futur, croit que d'offrir un environnement où les TIC sont omniprésentes n'est pas une option ni une mode, mais un devoir.

Les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire qui utiliseront la tablette comme nouvel outil d'apprentissage devront s'engager à respecter un ensemble de principes pour assurer le succès d'un tel déploiement. Le non-respect d'une règle pourra entraîner, selon la gravité, une suspension de l'accès au réseau du Collège, une confiscation de la tablette pour une période déterminée, toute sanction issue du code de vie des élèves en lien avec l'infraction commise pouvant aller jusqu'au renvoi ou encore une plainte à la police exposant possiblement à des conséquences pénales.

Toutes les personnes qui utiliseront la tablette électronique s'engagent à :

- 1. Utiliser avec discernement l'appareil et le réseau informatique fourni par le Collège;**
- 2. Respecter les conditions d'installation des applications mentionnées sur le site du Collège :**  
[www.classomption.qc.ca/admission/un-ipad-par-eleve/applications-interdites/](http://www.classomption.qc.ca/admission/un-ipad-par-eleve/applications-interdites/)
- 3. Permettre aux éducateurs du Collège de vérifier le contenu de la tablette en tout temps;**
- 4. En faire un usage qui respecte les éléments présents dans le [code de vie des élèves](#);**
- 5. Faire recharger la tablette tous les soirs;**
- 6. Informer le service informatique de tout bris ou perte de la tablette.**